

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 103

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Atelier protégé pour handicapés mentaux adultes

Le premier atelier protégé intégré dans une entreprise vient d'être inauguré dans une importante fabrique de Genève.

Cet atelier se caractérise par le fait que les ouvriers handicapés n'ont pas conclu un contrat de travail avec l'entreprise ; ils demeurent sous la responsabilité de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents, institution d'utilité publique, qui s'est liée par convention avec l'entreprise. Les ouvriers handicapés ont ainsi le sentiment d'être intégrés dans une entreprise tout en conservant leur propre rythme de travail et leur horaire et surtout leurs activités éducatives et de récréation au sens profond de ce terme.

L'idée de l'atelier protégé part du principe que, parvenu à l'âge adulte, l'handicapé mental doit pouvoir mener une existence aussi normale que possible, se rendre à son travail, gagner sa vie dans une entreprise, avoir un foyer et jouir de loisirs.

PREMIÈRES EXPÉRIENCES

Au cours de son exposé, M. Daniel Gardiol, directeur de l'entreprise résume les expériences faites depuis l'entrée en fonction de cet atelier, soit dès le mois de février 1969.

Les résultats ont été tout à fait concluants. M. Gardiol se plaît à féliciter les moniteurs qualifiés et dévoués qui s'occupent en permanence de ce groupe de dix à quinze adolescents. Les travaux confiés à cet atelier ont été choisis en fonction des possibilités des handicapés, mais, au fur et à mesure des mois, d'autres petits travaux accessoires, précédemment à la charge du personnel de l'exploitation, ont pu être effectués dans l'atelier protégé.

M. Gardiol est persuadé qu'avec le temps et l'expérience et par des solutions ingénieuses, la production fournie par ce groupe d'handicapés s'améliorera graduellement.

Les responsables ont tenu à rendre indépendants l'aspect économique et l'aspectsocial de cet atelier. Les questions juridiques ont été réglées avec la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents. Celle-ci reçoit diverses prestations : économiques, sociales ou bénévoles, contributions de l'Etat. La société répartit la somme qu'elle reçoit entre les handicapés selon des critères qu'elle détermine elle-même et paie ses charges sociales et ses frais généraux.

En plus de la prestation économique, l'entreprise verse une prestation complémentaire bénévole qui permet aux moniteurs d'organiser des sorties, des voyages ou simplement d'améliorer le menu journalier.

M. Gardiol ne peut qu'encourager les industriels et les commerçants qui en ont la possibilité, de confier des travaux à des jeunes handicapés.

RÉALISATIONS FUTURES INDISPENSABLES

Prenant à son tour la parole, M. Raymond Uldry, directeur de l'Office d'orientation et de formation professionnelle souligne qu'aujourd'hui les investissements consentis pour l'éducation des jeunes, leur instruction et leur formation professionnelle augmentent dans des proportions sans précédent. Les jeunes handicapés bénéficient aussi de cet effort exceptionnel. On reconnaît enfin à ces enfants nés « pas comme les autres » leur dignité de créature humaine, leur droit à une éducation et à une formation professionnelle à leur mesure.

L'atelier protégé intégré dans une entreprise n'est qu'une première étape, qu'un premier maillon d'une longue chaîne d'entraide.

Une pièce maîtresse manque encore : un véritable centre professionnel où seront formés et entraînés les travailleurs, où seront recyclés ceux qui montrent des signes de fatigue et de faiblesse, ceux qui méritent une attention éducative plus souple.

Enfin, la création d'un home, dernier maillon de la chaîne, est encore un devoir de la collectivité.

Désormais, les parents, si profondément affectés par la naissance d'un enfant handicapé mental, auront toutes les raisons d'espérer pour lui une vie digne d'être vécue ; grâce à un équipement à sa mesure, leur enfant, de promotion en promotion, pourra être assuré d'un avenir professionnel et de sauvegarde de sa dignité humaine.

S. M.

Pour les familles des détenus politiques grecs

Le comité romand de secours aux détenus politiques grecs et à leurs familles remercie les nombreux donateurs et souscripteurs qui lui ont permis, depuis 1968, d'assurer une aide efficace aux familles en détresse. Tous les secours sont parvenus directement et sûrement aux destinataires, sans risques et sans frais. Ils sont destinés à soutenir des familles composées de personnes âgées et d'enfants en bas-âge dont un ou les deux parents sont emprisonnés ou déportés. La situation des familles ne fait qu'empirer et rien ne permet de prévoir la fin de leurs souffrances, dans les conditions politiques actuelles.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Vous pouvez verser votre contribution ou souscrire un parrainage au comité romand, case postale 18, 1211 Genève 1, chèques post. 12-6655, ou au groupement vaudois, case postale 101, 1009 Pully, chèques post. 10-22178, Suisse-Grecs.

ÉNIGME LITTÉRAIRE

Le texte reproduit en page 6 a été tiré de « Le Premier Cercle », par Alexandre Soljenitsyne, un livre d'une densité extraordinaire.

Madame Hélène Perret-Brauchli

Le 25 novembre, Mme Hélène Perret, présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, déclinait victime d'une collision de voitures.

C'est une très grande perte pour les féministes genevoises, car Mme Perret présidait l'Association depuis 1965 avec beaucoup de compétence et d'autorité. Sa gentillesse, sa complaisance, son caractère rayonnant laisseront un durable souvenir aux membres du comité et à toutes les personnes qui l'ont connue et appréciée.

Mme Perret était juge prud'homme, coopératrice, membre de la Fédération romande des consommateurs et d'autres groupements de caractère social. Parmi ses nombreuses activités, j'ai noté celle de transmettre ses connaissances en décoration florale et dans l'art des bouquets. C'est bien là l'image que nous devrons garder de cette si charmante personne.

M. Prince

Gymnastique pour tous

A quelques semaines d'intervalle, les gymnastes genevoises ont eu l'occasion de prendre contact avec les dirigeants et délégués de l'Association suisse de gymnastique féminine, venus tenir leurs assises dans notre ville, et des dirigeantes genevoises, dans une assemblée tenue le lundi 24 novembre.

Sur le plan fédéral comme sur le plan cantonal, la gymnastique féminine est en plein essor, tant chez les pupillettes (8-15 ans), actives (dès 15 ans) ou dames-adultes qui maintiennent jusqu'à un âge avancé leur forme physique grâce à une technique appropriée à chaque âge.

Lors de l'assemblée de l'Association genevoise (présidente Mme Cl. Varsédo), qui fut dirigée par Mme I. Chappuis, présidente d'honneur, on a pu se rendre compte par les rapports présentés des efforts faits par les techniciennes afin de donner un enseignement toujours plus parfait.

L'expansion des cités satellites a favorisé la fondation de nouvelles sections à la Jonction, Onex et Chêne-Bourg. Les effectifs sont actuellement de 731 actives, 558 (+126 sur 1968) pour les dames adultes et 1550 (+250) pour les pupillettes, ce qui souligne bien l'état florissant de la gymnastique genevoise.

En 1968, pupillettes et actives ont participé à de nombreuses manifestations au cours desquelles plusieurs sections et individuelles (athlétisme et artistique) ont accompli de bonnes performances. Signalons tout particulièrement la production des pupillettes dirigées par Mme L'Eplattenier, à la Gymnaestrada, production qui eut l'honneur d'être choisie pour figurer à la démonstration finale de cette manifestation internationale.

Sur le plan technique, dont la responsabilité revient à Mme Haussler, de nombreux cours furent organisés : patinage, ski, natation, gymnastique artistique, athlétisme, jeux, qui connurent un réel succès et démontrent combien est vaste et divers l'ensemble des activités auxquelles s'intéressent nos gymnastes.

J. C.

Les femmes et la vie politique

Profitant de la présence de Mme Evelyne Sullerot à Lausanne, l'Association pour le suffrage féminin de cette ville lui a demandé de venir parler de la **Participation de la femme à la vie politique**.

Le but de cette conférence était d'encourager les Vaudoises à participer davantage à la vie, non seulement politique, mais aussi économique et sociale.

Nous retiendrons spécialement le message que Mme Sullerot nous transmet, les conseils qu'elle nous donne pour notre lutte :

— ÉVITER L'AGRESSIVITÉ : la grève à la Lisiatra lui semble impossible ; elle a étudié avec ses étudiants toutes les théories, Marx surtout, préconisant la lutte de la classe opprimée contre la classe dominante. Ces méthodes sont inutilisables dans le cas des femmes (bien que le premier exemple de Marx soit l'exploitation de la femme par l'homme). C'est que dans notre cas, le groupe dominant est composé des hommes que nous aimons (père, frère, mari...). Donc pas d'agressivité, elle n'aboutirait à rien. N'oublions pas que les suffragettes anglaises, poursuivant les députés en brandissant leur parapluie, ont fait une telle peur aux hommes, qu'aujourd'hui encore ces mots : « suffrage », « suffragette » et même « féministe » ont un sens péjoratif. Alors que doivent faire les femmes ?

— TROUVER DES TACTIQUES ORIGINALES (les plus déshéritées des ouvrières anglaises, au XIX^e siècle, les fabricantes d'allumettes, dont les syndicats ne s'occupaient pas ont trouvé une journaliste assez habile pour faire une campagne de presse qui a fait pleurer toute l'Angleterre !)

— REMUER L'OPINION SANS CESSE (ne pas manquer, par exemple, chaque fois qu'on parle de démocratie suisse, d'ajouter « masculine »).

— UTILISER TOUTES LES OCCASIONS, TOUS LES ÉVÉNEMENTS qui peuvent nous servir : Mme E. Sullerot nous félicite d'avoir profité du problème de la signature de la Convention européenne des Droits de l'homme, pour relancer le problème des droits politiques de la femme.

— PRATIQUER LE PLUS SOUVENT POSSIBLE L'HUMOUR, contre les autres et surtout contre nous !

— FAIRE PRENDRE CONSCIENCE AUX FEMMES DE L'IMPORTANCE QUE REPRÉSENTE LA RECONNAISSANCE DES DROITS POLITIQUES. Les conséquences de notre situation sont tellement

Elections communales vaudoises

Le second tour de scrutin a vu encore quelques élections de femmes dans les conseils communaux des localités utilisant le système majoritaire. Voici quelques noms qui viennent compléter la liste parue dans notre numéro de novembre.

Apples

Bersier Marthe Schneider Françoise

Aubonne

Tobler Marianne

Avenches

Mercier Anne-Marie Guex Isabelle

Begnins

Dutoit Nancy

Chavornay

Probst Mathilde

Coppet

Bayerlé Simone

Le Mont

Pour compléter nos renseignements sur les élections communales du Mont, une aimable lectrice nous communique :

En 1961 déjà, Mme Irène Bouthillier, de Beaumont, a été élue conseillère communale ; réélue en 1965, elle a donc fait partie de notre Conseil communal pendant huit ans. Elle en sera sûrement encore si elle n'avait pas, pour des raisons professionnelles et personnelles décliné toute nouvelle candidature. En 1965, une deuxième conseillère a été élue : Albine Gillabert. Elle a été réélue au premier tour les 8 et 9 novembre derniers.

« Femmes Suisses » a oublié de mentionner

Une théologienne romande

On nous signale que, dans l'article consacré aux théologaines romandes (FS, juillet 1969), nous avons oublié de parler de Mme Laure Reguin-Bouvier.

Nous nous en excusons auprès d'elle et auprès de tous ceux qui ont bénéficié jusqu'ici de son ministère et tenons à réparer notre oubli.

Voici son curriculum vitae :

Baccalauréat en théologie, 1936-38 ; stages en France en 1938-40 ; retour à Genève et consécration en 1940 ; remplacements à l'Hôpital cantonal,

En 1950, stage à la Fraternité de St-Martin, à Lausanne ; 1955-57, Genève, enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires ; prédications en remplacement ; dès 1956, aumônier auxiliaire à l'Hôpital cantonal de Genève, en pédiatrie, puis à la Maternité dès 1957 ; En 1967, aumônier à l'Hôpital Butini ; depuis janvier 1968, arrêtée pour raisons de santé. Espère préparer un doctorat.

Expositions-vente d'avant Noël

Pour la deuxième fois, la Société vaudoise des femmes peintres, la Section vaudoise des peintres, sculpteurs et architectes et l'Œuvre, sous l'égide de la Municipalité de Lausanne, ont organisé à la Cité, à Lausanne, une exposition de Noël : peintures, gravures, céramiques, bijoux, soies peintes, etc.

Les femmes peintres vaudoises y tiennent une place prépondérante. On y trouve des œuvres de Mme L. Buenzod, de Violette Milliet, de Céline Robelaz, de Danièle Cuénod, des bijoux de J. Brilon, des gravures de Jacqueline Ozy, de Françoise Simonin, de Christiane Comuz, la nouvelle présidente de l'association. Des talents dont a déjà parlé « Femmes Suisses ». De plus, des femmes exposent diverses œuvres dans le stand de la Société des écrivaines vaudoises.

Ces dernières sont à nouveau une exposition-vente où de nombreux stands ont mis en valeur les talents divers des membres de sa section artistique : peintures, gravures, fleurs en plumes multicolores, verres gravés, etc. Il y en avait pour tous les goûts et les amateurs ont été nombreux.

Mme B. Küttel, avec Mme Simone Cuendet, présidente de l'Association des écrivaines vaudoises, avaient installé un stand du livre où a été vendu le dernier exemplaire de « L'Enfant et la Mort », de Suzanne Derlix, prix Veillon 1969.

S. B.

MEMENTO

Lyceum-Club, 15, rue de Bourg : vendredi 23 janvier, 20 h. 30, « Poésie et musique », Mérope Zamaoulis, présentation d'Anne-Marie Redard, Elise Peytregnet, pianiste (entrée Fr. 3.—).

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
• FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardiniers d'enfants
et d'institutrices privées

Direction : E. PIOTET

• PRÉPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

(Suite page 4)

VAUDEVILLE

Générosité

On apprend au début de décembre seulement, que le Conseil d'Etat vaudois a pris acte, le 14 novembre, de deux dons de Fr. 100 000.—, faits par Mme Suzanne Picot-Roux, à Lausanne ; l'un de ces dons est destiné à la création d'un Prix Suzanne Picot-Roux, le second, à la fondation d'un Prix Dr César Roux.

Mme Picot est la fille du grand chirurgien César Roux, décédé le 21 décembre 1934 ; elle a fait ses études de médecine à l'Université de Lausanne et obtenu son diplôme fédéral en 1918. Elle avait épousé le Dr Léon Picot, décédé à Lausanne en 1957. Mme Picot s'est occupée du recrutement des S.C.F. ; elle est âgée de 80 ans et continue de porter le plus vif intérêt à Lausanne, sa vie intellectuelle et artistique ; elle n'a pas cessé d'assister aux séances de la Société vaudoise de médecine.

Ces lignes étaient déjà imprimées lorsque nous avons appris avec stupéfaction et douleur, le 8 décembre, que Mme Picot venait de s'éteindre à la clinique de La Source.

Une vie semée de drôles cruels n'a pas altéré son courage et on ne peut qu'admirer le magnifique exemple de travail et d'abnégation qu'elle a donné sa vie durant.

Réd. — Du vivant de Mme Picot, pour ne pas heurter sa modestie et blesser sa sensibilité, nous ne nous serions pas étonnés dans les colonnes de ce journal de la discrétion avec laquelle le Conseil d'Etat vaudois a annoncé ces deux legs de Fr. 100 000.— chacun et du temps qu'il y a mis. En effet, il y a une année que cette donation a été faite...

La mort fauche

Roulant en automobile sur un pont, à la sortie de Payerne, le 19 novembre, Mme Kathi Hochuli a été victime d'un dérapage et a été tuée sur le coup. L'enfant qu'elle conduisait à Lausanne dans un établissement spécialisé a succombé également.

Mme Hochuli avait fait des études de droit, obtenu son doctorat en Suisse allemande. Elle dirigeait à Bellier un home d'enfants, Les Mouettes. Elle était membre du conseil de direction de l'Hôpital de Payerne et, depuis quatre ans, siégeait dans la municipalité de Bellier, où ses qualités de cœur, d'esprit, ses talents d'administration étaient fort appréciés.

C'est à la suite d'une collision d'automobiles survenue près de Morges qu'a succombé à l'Hôpital cantonal, à l'âge de 76 ans, le 25 novembre, Mme Suzanne André-Weith, connue et aimée dans de nombreux milieux pour sa bonté agissante, sa générosité.

C'était une excellente musicienne, qui avait travaillé le chant à Genève avec Léopold Kettner ; elle avait donné des concerts, notamment avec Ch. Lassueur, pianiste ; à Mézières, en 1921, elle était la voix du berger David, dans l'œuvre de René Morax et Arthur Honegger. Combiné d'artistes, de musiciens n'a-t-elle pas encouragé, stimulé, aidé moralement et matériellement ! Elle était toujours prête à rendre service et pour ses amis, à « faire le taxi ».

A fin novembre, après plusieurs semaines d'une maladie supportée avec courage, est décédée à Pully Mme Jeanne-Madeleine Payot-Chappuis. Elle avait créé et dirigé à Lausanne, puis à Pully, une excellente école de secrétaires, qui a formé de nombreux élèves. Mme Payot-Chappuis a été un membre assidu des Soroptimistes.

Associations féminines vaudoises

Prévit par un tragique accident de sa présidente, Mme Christiane Paschoud, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, regroupant trente-quatre sociétés, a été dirigé depuis quelques mois par Mme F. Silig.

Au cours de la séance de son comité, tenu le 26 novembre, c'est Mme Pernet, présidente de la Fédération des unions de femmes, à Lausanne, qui a été désignée comme présidente. Le comité, fort de sept membres, a été réélu. Mme V. Parisod, députée, démissionnaire après neuf ans de fonctions, a été remplacée par Mme Fr. Champod, juriste ; Mme Silig est vice-présidente et secrétaire, Mme B. Pelichet, caissière.

Le Centre, en souvenir de sa présidente, a pris l'initiative d'organiser, trois fois par semaine, des ventes de la Bonne puce, à la Mercerie. Le produit de ces ventes, environ Fr. 2000.— par mois, est versé au Centre social protestant.

Le Centre prévoit d'organiser à nouveau, ce printemps, la Journée des femmes vaudoises, et de la consacrer à la protection de la nature.

S. B.

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Les femmes et la vie politique

(Suite de la page 3)

nombreuses : la Suisse est la lanterne rouge de l'Europe dans tant de domaines ; le nombre de jeunes filles dans l'enseignement supérieur est de 17 % alors qu'en France, il est de 43 %, en Finlande de 49 %. Le nombre de jeunes filles qui abandonnent leurs études en cours de route est plus élevé qu'ailleurs, comme de celles qui, ayant terminé leurs études, n'exercent pas leur métier.

— VEILLER A CE QU'IL Y AIT PARTOUT DES FEMMES : dans les commissions, les conseils, les groupes d'étude...

Il ne faut pas se laisser décourager en répétant que la proportion des femmes dans les conseils législatifs et exécutifs étrangers a diminué. En France, cela peut s'expliquer par le fait que les premières candidates, après la libération, étaient celles qui avaient joué un rôle important dans la Résistance française, elles avaient donc une « political visibility ».

Aujourd'hui, les femmes qui font de la politique en France ne sont plus parées de cette auréole ; d'autre part, comme le relèvera fort justement quelqu'un dans la discussion — elles ne font pas partie de syndicats, de groupes de pression, d'associations professionnelles, elles n'ont donc pas, dès le départ, le même prestige que l'homme, connu de tout un entourage. La voix plus faible de la femme est également un handicap. La « political visibility » de la femme ne sera jamais aussi élevée que celle d'un homme et les partis présenteront toujours davantage de candidats masculins. Il faut ajouter également, en ce qui concerne la France, que le système électoral a changé et que la femme avait davantage de chances avec le scrutin de listes qu'avec le système majoritaire pratiqué actuellement : on a envoyé les femmes comme candidates dans les circonscriptions où le parti qu'elles représentaient n'avait aucune chance d'être élu.

— EVITER D'ETRE LA FEMME SYMBOLE, c'est-à-dire éviter d'être la seule femme dans un groupe d'hommes, qui apaisent ainsi leur conscience en admettant une représentante du sexe opposé qui ne pourra absolument rien faire de par son isolement.

— FAIRE ATTENTION AU CAP DES 25 % : dès qu'il y a 25 % ou davantage de femmes quelque part, les hommes parlent de l'énhauissement féminin (ce n'est pourtant toujours qu'une minorité !). A partir de ce moment, il devient difficile de travailler avec les hommes, ceux-ci faisant barrage à tout ce qui vient des femmes.

— ABANDONNER SA TIMIDITE : les femmes ne sont pas moins capables que les hommes, pas moins compétentes qu'eux ; elles sont préte toutes administratives de leur ménage. Si prendre la parole en public leur semble chose impossible ou difficile, qu'elles ne dédaignent pas les associations féminines : c'est une école de cadres, elles y apprennent à parler, à travailler.

Après cette série de conseils présentés par Mme E. Sullerot avec des commentaires intelligents, montrant à quel esprit brillant et bien informé nous avions affaire, la discussion de plus d'une heure qui s'engagea prouva à quel point les auditrices et auditeurs — qui étaient près de 200 — avaient été captivés par le sujet.

* * *

Moins d'un mois après la conférence d'Evelyne Sullerot sur ce sujet, l'Association « Rencontres féminines », présidée par Mme J. Tappy, directrice d'école, a demandé à Mme Lise Girardin, membre du Conseil administratif et ancien maire de Genève, de venir présenter un exposé aux quelque cent dames réunies jeudi après-midi 27 novembre, dans un salon d'un hôtel lausannois.

Avec sa belle et tranquille autorité, Mme Girardin convainc ses auditrices que les femmes se sont parfaitement adaptées à la vie politique, qu'elles ont été adoptées par leurs collègues, assimilées dans les partis et les conseils, à tel point que les hommes ne se souviennent plus si une motion ou un rapport a été présenté par une femme ou par un homme.

Cependant Mme Girardin pense que si les femmes, en général, manquent d'intérêt pour la politique, les partis en portent une grande responsabilité : ils ne savent pas parler aux femmes, pas plus qu'aux jeunes, d'ailleurs.

Qu'y a-t-il de changé dans les conseils législatifs, dans les commissions, depuis que les femmes y sont présentes ? On constate davantage de souplesse dans les discussions, les échanges possibles sont plus nombreux ; le travail, dans les commissions est plus rapide : il n'est plus nécessaire d'aller interroger de tierces personnes. Le travail y est fait avec plus de soins : les hommes ont voulu se montrer sous leur meilleur jour, et les habitués — même celle de la minute et de l'application — se permettent vite ! On a souvent donné des présidences de commissions à des femmes... parce qu'il y a un rapport à présenter ! Est-ce une malice de la part des hommes, on ne sait ; en tout cas, les femmes ont tout de suite fait l'apprentissage de ce qu'il y a de plus difficile.

Mme Girardin montre ensuite que les conseillères et les députées ont eu l'occasion de collaborer et d'agir dans toutes sortes de problèmes différents relevant de départements divers. Que ce soit la question de la démocratisation des études ou celle du parking en plein centre, le budget de l'Etat ou l'heure d'ouverture des magasins, partout les femmes ont leur mot à dire, partout elles ont aidé à trouver la solution.

Mme E. Sullerot nous avait donné le point de vue d'une sociologue étrangère à la Suisse — notre situation était vue de l'extérieur — Mme L. Girardin nous a présenté le même problème vu de l'intérieur, par quelqu'un qui se trouve en plein dans l'action politique. Les auditrices qui ont entendu ces deux exposés aussi remarquables, l'un que l'autre, aussi différents qu'il est possible entre deux températures de l'été, se sont certainement félicitées de leur chance.

Simone Chapuis-Bischof

Session de l'UNESCO

Controverses au sujet de la jeunesse

Nous avons été surpris par les manifestations turbulentes qui, comme la grippe asiatique provenant de Chine, ont submergé le vieux, le nouveau et le tiers monde. La plupart des adultes de nos jours se donnent beaucoup de peine pour comprendre cette jeunesse qui veut détruire le confort agréable de notre civilisation, au lieu d'en largement. Les aînés ne font presque plus valoir leur autorité, ainsi que le faisaient encore leurs pères et, encore plus, leurs grands-pères. Mais c'est justement les plus jeunes parmi ces adultes, donc ceux en-dessous de 30 ans, qui condamnent cette jeunesse contestataire beaucoup plus sévèrement que ne le font ceux dans la quarantaine et la cinquantaine.

POINT DE VUE HISTORIQUE

A l'occasion de la récente session de l'Unesco, à Luxembourg, près de 80 délégués, actifs dans divers domaines, s'efforcent de faire une analyse de la situation, mais il y eut presque autant d'opinions que de participants ! Ce qui, à mon avis, ne fut pas assez pris en considération, est le logique historique de ces manifestations turbulentes.

Les adultes tolérants qui, déconcertés, se trouvent en face d'une jeunesse brandissant les drapées rouges de la révolution ou même les noirs de l'anarchie, oublient qu'autrefois c'étaient toujours les jeunes, et de préférence les jeunes de milieu, aisés, même aristocratiques, rarement les pauvres qui, en somme, en auraient eu le plus besoin, qui se montraient révolutionnaires.

Les premiers chrétiens qui, semble-t-il, ressemblaient extérieurement et par leur caractère pacifique, aux hippies de nos jours, n'étaient pas des sectaires étrangers au monde, ils ne pouvaient pas supporter l'empire romain établi.

Nos vieux confédérés, craints partout en tant que guerriers, n'étaient pas des « pères » fidèles à l'Etat, tels que les chantent aujourd'hui les vieux messieurs dans leurs chœurs, mais des casse-cous juvéniles. Aujourd'hui on les appellera des « blousons noirs ».

La révolution française ne fut pas l'œuvre de la population d'un certain âge qui, plus tard, dansant autour de la guillotine, mais de jeunes aristocrates dont quelques-uns, comme par exemple Comte Mirabeau, souffraient, non sans raison, d'un complexe paternel (Vaterkomplex). Les hommes qui, en 1830 et 1848, montaient sur les barricades ne se considéraient pas comme des « citoyens tranquilles », mais comme des jeunes révolutionnaires. Nous devons donc prendre au sérieux ce qui se passe aujourd'hui.

Au cours de ce siècle, la jeunesse s'est laissé entraîner sans résistance deux fois dans des guerres mondiales, par les générations plus âgées et ceci, partout, « au nom de la Patrie ». La révolution russe, la République de Weimar, l'Italie fasciste, le Reich hitlérien et l'Espagne de Franco, par contre, furent créés par des hommes qui comptaient au moins 40 ans.

COMMENT RÉAGIR ?

D'un côté, les messieurs d'un certain âge sont d'avis que les mères devraient absolument se vouer entièrement aux enfants. Que lorsque le gain de père est insuffisant, c'est à l'Etat d'aider financièrement afin que la mère puisse rester à la maison.

De l'autre, des femmes constatent que ce sont les enfants des mères exerçant un métier qui sont plus débrouillards que les autres, bien « cocolés ». Ces enfants apprennent, même en ville, à avoir une certaine responsabilité, ainsi que c'est le cas pour les enfants de paysans. C'est justement l'étrange

tasse familiale qui est refusée par la jeune génération.

A cette rencontre de l'Unesco, quelques aînés, et pas des plus rétrogradés, témoignent de leur appréhension en face de la jeune génération contestataire, tout en se donnant beaucoup de peine pour comprendre sa conception de la vie, diffé-

rente de la leur. Mais un jeune, le député argovien Silvio Bircher, co-fondateur du Team 67, eut le mot de la fin. Après avoir critiqué la médiocrité et l'esprit « trop suisse », il affirmait que diverses générations pouvaient et devaient vivre côté à côté, car « jeunesse, vieillesse et esprits ouverts ne s'excluent pas mutuellement ». Margrit Götz

Le chemin le plus court pour obtenir le suffrage féminin

passe par le postulat Gerwig, du 9 octobre 1969.

Il est ainsi conçu : « Selon l'article 74, 2e alinéa, de la Constitution fédérale, il est réservé à la législation fédérale de régler d'une manière uniforme le droit de vote. Le Conseil fédéral est invité en conséquence à examiner s'il ne serait pas possible d'introduire le suffrage féminin dans les élections et votations fédérales, en donnant une nouvelle teneur à l'art. 2 de la loi fédérale sans modification de la Constitution. »

Cela signifie : Puisque rien dans notre Constitution n'exclut le suffrage féminin, il pourrait être introduit par une rédaction nouvelle de l'article de la loi fédérale en question. Les modifications de la loi fédérale sont cependant soumises au référendum facultatif. Si le Conseil fédéral, se basant sur le postulat Gerwig (qui auparavant doit être accepté par le Conseil national) propose à l'Assemblée fédérale une modification de la loi fédérale sur les votations et élections en faveur des femmes, et si les deux Chambres se déclarent d'accord avec cette proposition, une votation n'aurait lieu que si, comme l'exige le référendum, 30 000 hommes le demandaient.

Si, à l'échéance, le référendum n'était pas utilisé, le suffrage féminin sur le plan fédéral serait alors réalisé. De ce fait non seulement beaucoup de temps et de travail, mais aussi beaucoup d'argent pourraient être économisés. Car une votation fédérale engloutit des centaines de milliers de francs. Les divers cantons qui, au moment de la réalisation du droit de vote des femmes sur le plan fédéral n'auraient pas encore introduit le suffrage féminin dans leurs cantons et communes, ne seraient nullement obligés de l'introduire de façon précipitée. Ils auraient toute liberté de choisir le moment propice.

Nous espérons que le Conseil fédéral se saisira avec gratitude du postulat Gerwig car, il avait promis en décembre 1968 déjà, qu'il ferait « tout ce qui est en son pouvoir » pour accorder le droit de vote aux femmes. F. S.

RÉFLEXIONS AUTOUR DU PETIT ÉCRAN

Pour toutes les Marie-Plaisance

Fin novembre et début décembre, vous aurez vu en famille le feuilleton de la TV romande : Le petit monde de Marie-Plaisance, scénario, adaptation et dialogues de Jean-Pierre Jaubert, réalisation d'André Pergament.

Quand on connaît les difficultés attachées à ce genre d'émissions, on peut rendre hommage à l'auteur qui a su faire un spectacle de famille (l'heure de diffusion était celle du repas du soir) intéressant petits et grands. Tel était son propos et il s'agissait de la vie de tous les jours d'agriculteurs cévenols, et non de littérature. Les difficultés d'exploitation des domaines, un certain conflit de générations, les problèmes débattus avec passion sur le bruit des cigales, en voilà l'essentiel.

Cela signifie : Puisque rien dans notre Constitution n'exclut le suffrage féminin, il pourrait être introduit par une rédaction nouvelle de l'article de la loi fédérale en question. Les modifications de la loi fédérale sont cependant soumises au référendum facultatif. Si le Conseil fédéral, se basant sur le postulat Gerwig (qui auparavant doit être accepté par le Conseil national) propose à l'Assemblée fédérale une modification de la loi fédérale sur les votations et élections en faveur des femmes, et si les deux Chambres se déclarent d'accord avec cette proposition, une votation n'aurait lieu que si, comme l'exige le référendum, 30 000 hommes le demandaient.

J. L.

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

GENEVE Rue de la Croix-d'or 3



Des contacts fructueux tout au long de l'année 1970, c'est ce que les ANNONCES SUISSES S.A. « ASSA » vous souhaitent, en vous remerciant sincèrement de la confiance que vous leur témoignez.

FRAISSE & C°

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95